



Placettes d'équarrissage naturel



Le retour de l'équarrissage naturel

*“Ubi pecora,
ibi vultures”*

Là où il y a du bétail, il y a des vautours. Cette locution latine résume bien l'**histoire millénaire** qui lie le pastoralisme aux vautours. Ils servent encore aujourd'hui d'équarrisseurs dans de nombreux pays, notamment en

Espagne où l'on compte plus de **1 600 placettes rien qu'en Navarre**.

En France aussi, l'équarrissage naturel connaît un regain d'intérêt. Suite à la disparition des vautours sur nos territoires et à la mise en place du Service Public d'Équarrissage, cette pratique avait été délaissée au siècle dernier. Mais depuis les opérations de réintroduction entamées dans les années 1980 et la **recolonisation** progressive de **leurs anciens territoires**, les vautours retrouvent leur place dans nos écosystèmes.

Depuis 1998, **les éleveurs peuvent installer leur propre placette d'équarrissage** pour y déposer les animaux morts de leur troupeau. Aujourd'hui, plus de **200 placettes** sont actives **en France**.

Ce dispositif s'avère particulièrement adapté à l'élevage extensif, notamment en zone de montagne. C'est pourquoi **le ministère** de l'Agriculture **recommande leur développement** lorsque les conditions le permettent, afin de renforcer la résilience du système national d'équarrissage.¹



Les avantages des placettes

Le premier bénéfice relevé par les utilisateurs est la simplicité d'usage : **l'éleveur gère lui-même sa placette** et y dépose les carcasses sans attendre l'intervention d'un prestataire. Une fois le dépôt effectué, **les vautours interviennent rapidement et traitent la carcasse en quelques heures à quelques jours**. Finis les délais d'attente et le stockage de cadavres.

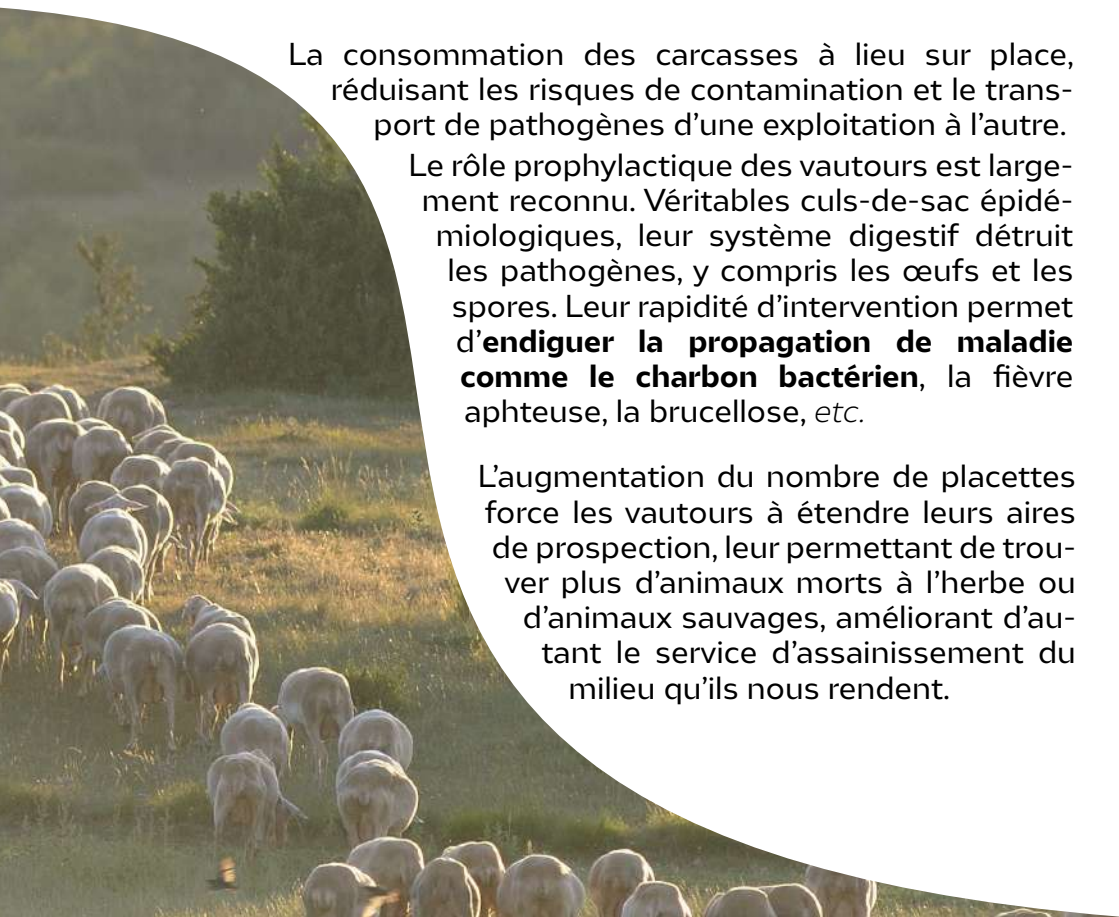
Le système des placettes d'équarrissage naturel, offre aussi des économies pour les exploitations, puisque qu'elles bénéficient d'une **exonération de 60% sur la Cotisation Interprofessionnelle étendue Équarrissage**.

L'équarrissage naturel s'insère aussi dans la Stratégie nationale bas-carbone, les placettes individuelles étant **10 fois moins émettrices de CO²** que l'équarrissage industriel.²

La consommation des carcasses à lieu sur place, réduisant les risques de contamination et le transport de pathogènes d'une exploitation à l'autre.

Le rôle prophylactique des vautours est largement reconnu. Véritables culs-de-sac épidémiologiques, leur système digestif détruit les pathogènes, y compris les œufs et les spores. Leur rapidité d'intervention permet **d'endiguer la propagation de maladie comme le charbon bactérien**, la fièvre aphteuse, la brucellose, *etc.*

L'augmentation du nombre de placettes force les vautours à étendre leurs aires de prospection, leur permettant de trouver plus d'animaux morts à l'herbe ou d'animaux sauvages, améliorant d'autant le service d'assainissement du milieu qu'ils nous rendent.



Comment **obtenir sa placette** ?

Contactez les structures locales impliquées dans la conservation des vautours (associations, PNR, établissements publics...). Elles évalueront la faisabilité de votre projet, vous aideront à choisir un bon emplacement (en fonction de la réglementation, l'aérodrome, etc.), et vous accompagneront dans la demande de dérogation à adresser à la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP).

Une placette doit se situer sur une parcelle :

- dont vous avez la **maitrise foncière**
- à plus de **200 m des cours d'eau** et **500 m des bâtiments** des tiers
- **exempte de tout danger** immédiat (lignes électriques, éoliennes, etc.)



Elle se compose d'une **zone centrale de dépôt**. Elle est entourée d'un enclos de type **ursus**, installé à **environ 25 m** (distance ajustable selon la topographie), pour empêcher l'accès aux chiens ou aux sangliers.

Retrouvez plus d'informations en ligne sur le
Cahier Technique : Equarissage Naturel
ou auprès de votre référent héraultais :
antoine.adam@lpo.fr
06 38 01 48 51

© 2025 - Photos : Olivier Duriez, Bruno Berthémy - Illustration : Camille Pereira - Conception : Antoine Adam

1 - CGAAER, 2023, Le service public de l'équarrissage : Bilan du fonctionnement de l'organisation résultant de la réforme de 2009, Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

2 - EFSE, 2021, Mettre en valeur les espèces sauvages et leurs fonctions écologiques dans les territoires : Recommandations à partir du cas de la réintroduction des vautours dans les parcs naturels régionaux du Vercors et des Baronnies provençales, Ministère de la Transition écologique